HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°126

Informations du 13 au 19 décembre 2008

Inventaires
20 ans d'expertise au service de l'Habitat et des Collectivités

JOURNAL OFFICIEL du 13 au 19 décembre 2008

Vente d'immeubles à rénover - Modification de la partie réglementaire du code de la construction et de l'habitation
Décret n° 2008-1338 du 16 décembre 2008 relatif à la vente d'immeubles à rénover (Code de la construction et de l'habitation)
JORF n°0294 du 18 décembre 2008 page 19388 - texte n° 33 - NOR: MLVU0822221D
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019944338&dateTexte

ANAH - Nomination du représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale
Arrêté du 26 novembre 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat
JORF n°0292 du 16 décembre 2008 page 19172 - texte n° 54 - NOR: MLVU0828148A
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019934985&dateTexte

Modification de diverses dispositions régissant les marchés publics
Décret n° 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des marchés publics et aux décrets pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics
JORF n°0294 du 18 décembre 2008 page 19367 - texte n° 15 - NOR: ECEM0816144D
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019943829&categorieLien=id
>> Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication antérieurement à sa date d'entrée en vigueur.

Agence nationale pour la rénovation urbaine - Représentants des présidents de conseils généraux
Arrêté du 26 novembre 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
JORF n°0284 du 6 décembre 2008 page 18616 - texte n° 52 - NOR: MLVV0827117A
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019875410&dateTexte

CONSEIL DES MINISTRES du vendredi 19 décembre 2008

Mise en oeuvre du plan de relance (projets de loi et décrets)
Le Conseil des ministres a adopté les textes relatifs au plan de relance de l'économie : Projets de loi (Loi de finances rectificative pour 2009 - Accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés) et Décrets (Validité des permis de construire, d'aménagement ou de démolition et décisions de non-opposition à une déclaration préalable; Avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété; Mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics; Relèvement de certains seuils du code des marchés publics; Aide à l'embauche pour les très petites entreprises; Prime de solidarité active)…
Conseil des ministres - projets de loi et décrets - 2008-12-17
Premier Ministre - Un Conseil des ministres exceptionnel consacré au Plan de relance de l'économie

>> Compte-rendu complet du Conseil des Ministres du vendredi 19 décembre 2008

PARLEMENT

Projet de loi de finances pour 2009
Projet de loi adopté, dans les conditions prévues à l'article 45, alinéa 3, de la Constitution par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2008
Assemblée Nationale - Projet de loi adopté définitivement - 2008-12-17
http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/loi_finances_2009.asp
Sénat - Projet de loi de finances pour 2009 - Commission mixte paritaire
http://www.senat.fr/dossierleg/pjlf2009.html

UNION EUROPEENNE

De nouvelles mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le secteur du logement
La Commission a adopté une proposition qui permettra à tous les Etats Membres d'investir dans des initiatives en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les logements. Cette proposition de modification de l'actuel règlement sur le Fonds européen de développement régional (FEDER) s'inscrit dans le contexte du plan de relance économique européen. Cette mesure cible les foyers à bas revenus, tels que définis par la législation de chaque Etat Membre…
INFOREGIO - Communiqué de presse - 2008-12-11
http://ec.europa.eu/regional_policy/newsroom/pdf/11122008_propo_comm_fr.pdf

CIRCULAIRES

RAPPEL - Campagne 2008-2009 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et sur les incendies domestiques
La présente circulaire a pour objet de vous préciser l'organisation de la campagne 2008-2009 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) et sur les incendies domestiques. Il s'agit, comme les années précédentes et à l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes de ce type de sinistre, de rappeler au grand public, au moyen de supports spécifiques, les conseils de prévention lui permettant de se prémunir contre leurs conséquences…
B.O Santé - Circulaire interministérielle DGS/SDEA2/DSC/SDGR n° 2008-312 - 2008-10-15 - NOR : SJSP0831078C
http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-11/ste_20080011_0100_0085.pdf

RAPPEL - Dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion pour la période hivernale 2008-2009
Actions à mettre en oeuvre au niveau local pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale
B.O Santé - Instruction DGAS/LCE n° 2008-319 - 2008-10-17 - NOR : SJSA0831124J
http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-11/ste_20080011_0100_0097.pdf
B.O Santé - Circulaire interministérielle DSC/DGS/DUS/DGAS/DHOS n° 2008-320 - 2008-10-23 - NOR : SJSP0831117C
http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-11/ste_20080011_0100_0086.pdf

JURISPRUDENCE

Permis - Notification de recours
(…) Considérant qu'aux termes de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction alors applicable : « En cas de déféré du préfet ou de recours contentieux à l'encontre d'un document d'urbanisme ou d'une décision relative à l'occupation ou l'utilisation du sol régie par le présent code, le préfet ou l'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et, s'il y a lieu, au titulaire de l'autorisation. Cette notification doit également être effectuée dans les mêmes conditions en cas de demande tendant à l'annulation ou à la réformation d'une décision juridictionnelle concernant un document d'urbanisme ou une décision relative à l'occupation ou l'utilisation du sol (...)/

JURISPRUDENCE (suite)

La notification prévue au précédent alinéa doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du déféré ou du recours./ La notification du recours à l'auteur de la décision et, s'il y a lieu, au titulaire de l'autorisation est réputée accomplie à la date d'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception. Cette date est établie par le certificat de dépôt de la lettre recommandée auprès des services postaux » (…)
Conseil d'État N° 301600 - 2008-10-27

Construction - Atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique
(…) Considérant qu'aux termes de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction applicable à la date du permis de construire : Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leur dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique (...) ; que les risques d'atteinte à la sécurité publique visés par ce texte concernent aussi bien ceux auxquels sont exposés les occupants de la construction pour laquelle le permis a été délivré que ceux qui peuvent être causés par cette construction ; (…) Considérant que, pour juger que le maire n'a pas entaché sa décision de délivrer le permis de construire en litige d'une erreur manifeste d'appréciation au regard des dispositions précitées de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, la cour s'est fondée, d'une part sur la présence de digues de protection contre les crues du Rhône et l'absence d'inondation du terrain d'assiette depuis 1856, d'autre part sur la prescription dont est assorti ce permis de construire imposant un niveau refuge au-delà de 10,59 mètres NGF ; qu'en statuant ainsi, la cour n'a pas dénaturé les faits soumis à son examen (…)
Conseil d'État N° 304393 - 2008-10-29

Retrait d'un permis de construire
(…) Considérant qu'ont été notamment portés à la connaissance du juge des référés du tribunal administratif de Montpellier, saisi par M. C et Mme A sur le fondement de l'article L. 521-4 du code de justice administrative, les courriers adressés au pétitionnaire par le maire l'informant que le permis de construire qui lui avait été accordé était susceptible de faire l'objet d'une décision de retrait et l'invitant à venir présenter ses observations, l'arrêté municipal du 17 janvier 2000 créant, antérieurement au permis de construire litigieux, une piste cyclable au droit du terrain sur lequel M. B entend faire édifier une construction ainsi que le règlement de la copropriété dont ledit terrain fait partie ; que par suite, le juge des référés du tribunal administratif de Montpellier a pu, compte tenu de son office, sans commettre d'erreur de droit ni dénaturer les pièces du dossier, estimer, par une ordonnance suffisamment motivée, que n'étaient pas de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de la décision litigieuse les moyens tirés, d'une part, de la méconnaissance de la procédure contradictoire prévue par l'article 24 de la loi du 12 avril 2000, d'autre part, de l'illégalité à avoir opposé, en l'absence de piste cyclable, l'article UD 3 du règlement du plan d'occupation des sols et enfin, de l'erreur de droit à avoir opposé l'absence d'accord de la copropriété (…)
Conseil d'État N° 309757 - 2008-10-22

Certificat d'achèvement des travaux de lotissement - Absence de publicité
(…) Considérant qu'il résulte des dispositions précitées que la date de signature du certificat d'achèvement des travaux de lotissement par l'autorité compétente, qui doit être regardée comme étant celle de sa délivrance au bénéficiaire de l'autorisation, a pour effet de déclencher le délai à l'issue duquel les dispositions d'urbanisme intervenues postérieurement à l'autorisation du lotissement deviennent opposables au bénéficiaire de cette autorisation et aux propriétaires ou locataires des lots ; que, si l'absence de mesures de publicité, d'ailleurs non prévues par la réglementation, a pour effet de permettre aux tiers intéressés de contester la légalité de ce certificat sans condition de délai, elle est par elle-même sans incidence sur les effets de la délivrance de ce certificat (…)
Conseil d'État N° 297382 - 2008-11-19

REVUE DU WEB

Indice des prix d'entretien-amélioration de logements
Au premier trimestre de 2008, l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA) a légèrement accéléré : il augmente de 4,6 % en glissement annuel, après +4,2 % au quatrième t…
INSEE - 2008-12-17 http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=36&type=1

REVUE DU WEB (suite)

Le Premier ministre annonce 350 millions supplémentaires pour le logement
Dans le cadre du volet rénovation urbaine du plan de relance pour l'économie, le Premier ministre a annoncé, le 15 décembre, à Orléans, qu'une enveloppe de 350 millions d'euros supplémentaires serait débloquée pour relancer certains projets de construction "aujourd'hui au point mort"…
Premier Ministre - Pour en savoir plus - 2008-12-15

Christine Boutin, Ministre du logement et de la ville lance le dispositif « Solibail » accompagné d'une campagne d'information auprès des propriétaires
Christine Boutin et le préfet Alain Régnier ont lancé, le 16 décembre, une campagne de communication sur le dispositif d'intermédiation locative Solibail. Objectifs : reloger rapidement 5 000 ménages relevant du droit au logement opposable et redonner confiance aux propriétaires pour mettre leur bien en location…
Ministère du Logement et de la ville - 2008-12-16 http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6661

Logement social : du numéro unique à la demande unique
Le rapport intervient en complément de la mission menée conjointement avec l'inspection générale de l'administration en juin 2006. Le rapport analyse le fonctionnement du numéro unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux et préconise le remplacement de ce numéro unique d'enregistrement des différentes demandes d'un même demandeur par une demande unique qui serait gérée dans le cadre de fichiers partagés…
La Documentation Française - Conseil général de l'environnement et du développement durable - Novembre 2008
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000730/index.shtml
Mission menée conjointement avec l'inspection générale de l'administration en juin 2006
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000614/index.shtml

Droit au logement opposable : 7 pistes pour accroître l'offre de logements sociaux
Ce rapport analyse la situation dans les différentes régions, remarque que l'offre de logements sociaux est peu flexible et que la demande croît régulièrement, avec de fortes disparités régionales entre l'offre et la demande. Il fait sept propositions pour la mise en oeuvre du DALO. Quatre pistes pour mobiliser le parc public de logements : impliquer davantage les communes, acheter des rabais de loyers, livrer des logements très sociaux par anticipation, assouplir la gestion du contingent réservataire de l'Etat. Trois pistes pour mobiliser le parc privé : développer l'intermédiation locative, traiter l'insalubrité en priorité, responsabiliser le "1 %" logement…
La Documentation Française - Ministère du logement et de la ville - Décembre 2008
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000746/index.shtml

Regards et libres propos sur l'actualité : le blog « veille habitat, logement et CL »

- Commande publique : des changements importants !
- Logement : la CDC tourne une page ?
- Economie mixte à la française : après la SPLA, la SPLO !
- Renouvellement urbain et mixité sociale…
- Logement, copropriétés et habitat privé : alerte !

http://www.cawa.fr/veille-habitat-logement-et-collectivites-locales-rubrique5.html

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (http://www.idveilleofficiel.fr)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site *http://www.inventaires.fr*

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés
La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.